



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 5 Juillet 2022
CO 500 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, DECOTE Yves, MAIRE Serge, JACQUOT BOISSON Marylène, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis (arrivée à 20h22), MASSON Laurent (arrivée à 20h22), BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, MORIN Françoise, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLAND Aurélien, CATHENOZ Catherine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, BOHEME Catherine, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .55

Votants : ..69

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LECOQ Yves à POULET Gilles, PINGAT Martine à MARTI François, MARCELIN Antoine à LETONDOR Jean Luc, VILLALONGA Patrice à GAILLARD Jean François, GAVAT William à MOREL Denis, GROS Roger à DROGREY Pascal, GIRARD Colette à TOURNEUR Eric, PERRARD Florent à FEVRE Michel, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROS JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, MONTONVECCHIO Patrick à CETRE Jean François, FLEURY Michele à CETRE Michel, YANARDAG Mikaël à DEPIERRE Valérie

Pouvoirs transmis à des Suppléants : BERTHELIER Roland à JACQUOT BOISSON Marylène, LEGLISE Pascal à QUATREPOINT Eric, GAHIER Dominique à MORIN Françoise, TRONCHET Guy à POIROT Bruno

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, TONNAIRE Sandrine, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, PERRARD Laurent, DUQUET Jean Pierre, DOS SANTOS Laëtitia, BUYS Nelly, LEROY Pierre, SOUDAGNE Marie Madeleine, BERNARD René, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAVAT Alain, BENETRUY Sylvain, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, DORBON Henri, WESTERVEL Dinand,

Secrétaire de séance : PETIGNY Loïc

Convocation faite le : 29 Juin 2022

**Objet : Plan de financement pour les Atlas de la biodiversité et participation des communes
Décision modificative n° 1**

VU la délibération CO 106 DE du 26 septembre 2017 portant sur la réalisation d'Atlas de la biodiversité dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt de l'Agence Française pour la Biodiversité,

VU la délibération CO 015 DE du 26 février 2019 portant réalisation de 10 Atlas de la biodiversité communale dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française pour la Biodiversité,

VU la délibération CO 101 DE du 22 septembre 2020 portant réalisation d'Atlas de la biodiversité communale de la commune de Poligny (39800) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Française de la biodiversité,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 500 DE (SUITE)

Objet : Plan de financement pour les Atlas de la biodiversité et participation des communes
Décision modificative n° 1

CONSIDERANT que le plan de financement définitif pour les 7 communes s'élève à :

-CBNFC	20 515 €
-CEN FC	10 250 €
-LPO	18 357 €
-FDP 39	4 745 €
-FDC 39	21 250 €
-SIGOGNE	1 350 €

TOTAL 76 467 €

et pour la commune de Poligny :

-CBNFC	12 084.50 €
-CEN FC	4 442.30 €
-LPO	3 838.50 €
-FDP 39	1 394.70 €
-FDC 39	10 508.30 €
-SIGOGNE	859.70 €

TOTAL 33 128.00 €

CONSIDERANT que l'Agence Française pour la Biodiversité contribue financièrement à 69 % du montant total du programme dans la limite de 55 500 € pour 7 communes (Abergement Le Grand, Arbois, Aumont, Grozon, Les Planches Près d'Arbois, Mesnay, Montholier),

CONSIDERANT que l'Office Français pour la Biodiversité contribue financièrement à 80 % pour un montant de 26 502 € pour la commune de Poligny,

DIT que le reste à charge pour la CCAPS sera réparti entre les 8 communes comme suit :

	Part communale totale
Abergement-le-Grand	1 273,98 €
Arbois	8 830,38 €
Aumont	1 961,76 €
Grozon	3 113,56 €
Les Planches-près-Arbois	754,94 €
Mesnay	2 025,95 €
Montholier	1 965,43 €
Poligny	6 626,00 €
	26 552,00 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 Juillet 2022
CO 500 DE (SUITE)

**Objet : Plan de financement pour les Atlas de la biodiversité et participation des communes
Décision modificative n° 1**

DIT que les paiements réalisés en investissement (compte 2031) jusqu'à ce jour pour un montant total de 63 821.52 € doivent être repris en fonctionnement (compte 617),

DIT que les amortissements correspondants déjà émis pour un montant de 1 845 € doivent être repris comme suit :

-Dépense au chapitre 040, article 28031 : 1 845 €
-Recette au chapitre 042, article 7811 : 1 845 €

Et pour équilibrer

-Dépense au chapitre 023 1 845 €
-Recette au chapitre 021 1 845 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE le Président à appeler les communes à participer à hauteur de la part communale indiquée dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE les virements de crédits ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 039-200071595-20220705-CO500DE_2022-DE